



SITUATION INFORMATIQUE DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE : UNE SITUATION INACCEPTABLE QUI PERDURE ET PORTE ATTEINTE À NOS DROITS

Nous sommes depuis le 19 août dernier privé-es de tous les outils informatiques de l'Éducation Nationale dans l'Académie de Toulouse. Cette situation s'éternise, sans que nous n'ayons la moindre date de remise en fonctionnement prévue.

Si nous comprenons et souscrivons à l'objectif de protection de nos données et aux démarches entreprises pour sécuriser l'ensemble des outils, nous ne pouvons que constater amèrement que cette protection a été et demeure aussi insuffisante.. C'est un sous-investissement chronique dans la sécurité informatique et un désinvestissement assumé de l'Etat dans les services informatiques qui conduit à la situation inacceptable que nous connaissons. Nous rappelons qu'à date, notre Ministère est toujours incapable de nous dire quels agent-es, parents ou élèves sont concerné-es par la fuite de données, et quel type de données ont été dérobées.

L'impact pédagogique de cette situation est maintenant connu : une désorganisation des établissements, qui ne fonctionnent qu'au prix d'un engagement sans faille des équipes, notamment administratives, des difficultés d'affectation d'agent-es contractuel-les ou TZR qui conduisent à des absences non-remplacées ou des postes non pourvus, une impossibilité de communiquer avec les parents ou les élèves... Cette situation ne peut plus durer.

Un point moins évoqué concerne les droits des personnels. Les outils hors-service sont des interfaces entre les personnels et leur administration. C'est par exemple par leur biais que sont traités les demandes de temps partiel, les congés longue maladie, les accidents de service, mais aussi les remboursements de frais de déplacement pour les personnels affectés sur plusieurs établissements. Ce sont les personnels les plus précaires, malades, multi-affectés qui sont les premiers touchés par cette mise sous cloche de tous nos outils qui nous empêche de communiquer avec notre administration. Certaines de ces démarches sont encore possibles en version papier, à condition de réussir à joindre une administration qui n'a clairement pas les moyens humains de répondre à toutes les demandes des agent-es. L'accès, déjà difficile en temps normal, à nos droits devient un véritable parcours d'obstacles. La période de sortie de crise devient déjà une source d'inquiétude : sans renforts, comment traiter les dossiers accumulés et s'assurer que les dossiers les plus urgents (bourses, maladie...) seront traités sans délai ?

En tant qu'organisations syndicales, nous sommes confrontées à une restriction forte et inacceptable de nos droits. Les adresses mail professionnelles sont le moyen de diffusion de nos informations, actions et analyses. Cette diffusion est aujourd'hui impossible, alors qu'un appel intersyndical à la grève approche, et que des élections professionnelles ont lieu en décembre. Nous n'avons même pas pu communiquer aux agents sur la situation informatique actuelle, notamment sur le fait que l'administration n'a pas à nous imposer l'usage d'outils personnels ou d'applications tierces. Pourtant, nous avons vu fleurir en amont de la rentrée des groupes sur certaines applications de messagerie instantanée à l'initiative de chef-fes d'établissements privé-es de tout autre moyen de communication. Il était inquiétant de voir ainsi nos numéros de téléphone diffusés aux quatre vents et nos données vendues à des multinationales en réponse à un piratage de nos données personnelles. Enfin, l'organisation des élections professionnelles dans notre Académie devient une vraie source d'inquiétude. Il paraît improbable que les listes électorales soient à jour en octobre et que nous puissions débiter la campagne comme nous le souhaiterions du fait de la communication restreinte.

Face à une telle situation qui perdure, nous revendiquons :

- Un retour rapide de nos outils.
- Un investissement immédiat dans les services informatiques et des renforts administratifs.
- Une reconnaissance financière du travail supplémentaire effectué par les agent-es, notamment administratif-ves.
- Des garanties sur l'exercice de nos droits syndicaux et l'organisation des élections professionnelles.

LA CGT ÉDUC'ACTION DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE COMMUNIQUE

